

RETRAITES : Adresse de la Commission Exécutive de la CGT Finances Publiques 31 aux personnels de la DRFIP 31

Le quotidien Le Monde, dans un article du vendredi 31 mai 2013, a rapporté les faits suivants : « **Sommée par Bruxelles d'engager dès cette année une nouvelle réforme des retraites – dont la Commission européenne prescrit pratiquement les modalités – la France s'est raidie. « La Commission européenne n'a pas à dicter ce que nous devons faire »** a expliqué le Président François Hollande lors d'un déplacement dans l'Aveyron. Il a tenu à rappeler qu'il n'a pas attendu les recommandations de Bruxelles pour se mettre à l'ouvrage : **« De toutes façons, nous aurons à faire cette réforme. Nous la ferons dans la concertation, dans la justice, la responsabilité. »** »

Ces trois mots ne sont pas choisis par hasard. Ainsi, « **concertation** » n'est pas négociation : l'ordre du jour et les objectifs de la Conférence sociale des 20 et 21 juin 2013 sont fixés et n'évolueront qu'à la marge. « **Justice** » signifie très clairement alignement par le bas des différents régimes de retraite, donc la suppression à terme des régimes spéciaux et celui des fonctionnaires. Quant à la « **responsabilité** », elle est une invitation à l'intégration des organisations syndicales aux réformes, celles-ci ne devant pas défendre de revendications qui remettraient en cause la lutte contre les déficits publics.

Les recommandations de la Commission européenne pour « **assurer l'équilibre en 2020 au plus tard** » dicte les pistes à suivre : « **adapter les règles d'indexation, les âges minimum et de taux plein, la période de contribution et les régimes spéciaux, mais en évitant d'augmenter les contributions des employeurs aux régimes de retraite.** »

S'appuyant sur les conclusions du rapport Moreau, François Hollande a affirmé la veille de l'ouverture de la Conférence « sociale » des 20 et 21 juin 2013 : « **C'est par l'augmentation de la durée de cotisation que nous devons agir ... Les partenaires sociaux vont dire leurs préférences, leurs interdits, leurs tabous mais je ne me laisserai pas empêcher....** ».

Le quotidien Les Echos (6 juin) a analysé finement la fonction du rapport Moreau : « **(il) tape fort. Le gouvernement en a besoin. Il dramatise, prépare les esprits à l'effort de tous et distille ce qu'il faut de crainte pour donner un air de relative douceur au projet qui sera finalement arrêté. Telle est la fonction – non avouée – des rapports d'experts. Ils légitiment l'action du gouvernement, tout en le plaçant dans le rôle confortable de celui qui protège les citoyens du pire.** »

Si l'espérance de vie a augmenté de près de deux années entre 2004 et 2011, les partisans de tous bords de l'allongement de la durée de



Toulouse, le 26 juin 2013

Syndicat CGT Finances Publiques
Section de Haute Garonne
Centre Régional des Finances Publiques
Place Occitane
31039 Toulouse cedex
<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>
cgt.drifip31@dgfp.finances.gouv.fr



cotisation taisent sciemment le déclin d'un autre indice, devenu une référence dans toute l'Europe : **l'espérance de vie en bonne santé (ou espérance de vie sans incapacité)** ; ainsi « en France, depuis 2004, les quinquagénaires ont gagné 1,5 année de vie ... et perdu 2 années de bonne santé » (Science et Vie, juin 2013).

Le secrétaire Général de notre syndicat, Thierry Lepaon, analysant la situation, a précisé que la Conférence sociale ne visait qu'une chose : « **donner des signes forts à Bruxelles, sûrement pas répondre aux attentes des salariés** ».

Partageant cette analyse et la récente prise de position des Fédérations de fonctionnaires CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC et CGC, **la commission exécutive de la CGT Finances Publiques de Haute-Garonne, réunie ce 24 juin 2013, réclame l'abrogation des contre-réformes des retraites de 1993, 2003 et 2010, et portera notamment dans les prochains mois les revendications suivantes :**

- ⇒ Refus de tout allongement de la durée de cotisation,
- ⇒ Rétablissement de l'âge de départ en retraite à 60 ans pour une retraite à taux plein,
- ⇒ Non à la diminution du montant des pensions (avec la désindexation des pensions de l'indice du coût de la vie),
- ⇒ Non à la remise en cause des régimes particuliers de retraite (fonctionnaires, CNRACL, régimes spéciaux ...) et notamment maintien du calcul de la pension sur les 6 derniers mois d'activité,
- ⇒ Rétablissement complet de la retraite après quinze ans d'activité pour les mères de trois enfants,
- ⇒ Obtention dans la fonction publique de deux annuités par enfant au lieu d'une actuellement,
- ⇒ Suppression des exonérations de cotisations patronales, qui constituent une diminution nette du salaire différé des salariés du secteur privé (28,2 milliards d'euros en 2011, 268 milliards d'euros depuis 2001). Ces exonérations contribuent à creuser le déficit de l'Etat. En effet, celui-ci les compense à hauteur de 90 %. Les 10 % restants constituent donc une perte sèche pour la Sécurité Sociale (soit environ 26 milliards depuis 2001) (source ACOSS),
- ⇒ Suppression de la décote,
- ⇒ Egalité salariale Femmes-Hommes : cela apporterait un solde positif de 5 milliards d'euros dès 2015 et près de 10 milliards d'euros en 2020,
- ⇒ Validation des années d'études,
- ⇒ Validation des périodes de précarité subie,
- ⇒ Le plein Emploi. Plus de mille chômeurs supplémentaires par jour, autant de cotisations en moins.

